

SERVICE MANDATAIRE - Tarifs au 1er Août 2018

Les tarifs indiqués ne tiennent pas compte des aides financières dont vous pouvez être bénéficiaire.

FRAIS DE MANDAT A LA CHARGE DU PARTICULIER EMPLOYEUR

| | |
|--------------------|-------------------------|
| FRAIS DE DOSSIER : | 35.00 € A L'INSCRIPTION |
|--------------------|-------------------------|

FRAIS DE GESTION ET D'ADHESION :

| | |
|--|-------------------|
| De 1 HEURE A 70 HEURES : | 1.54 € DE L'HEURE |
| DE 71 HEURES A 100 HEURES : | 1.11 € DE L'HEURE |
| AU DELA DE 100 HEURES : | 0.92 € DE L'HEURE |
| FORFAIT POUR PLUS DE 300 HEURES DANS LE MOIS : 205 € | |
| A régler mensuellement à l'Association d'après la facture que nous vous adressons. | |

POUR INDICATION, COÛT DU SALAIRE CHARGÉ

| ACTIVITE | HEURE EXONEREE (+ de 70 ans ; APA ; Handicapé) | HEURE NON EXONEREE (- de 70 ans) |
|--|---|-------------------------------------|
| EMPLOYÉ FAMILIAL A NIVEAU 1 | 12.81 € | 13.68 € |
| EMPLOYÉ FAMILIAL B NIVEAU 2 | 12.85 € | 13.72 € |
| ASSISTANTE DE VIE A NIVEAU 3 | 13.07 € | 14.00 € |
| ASSISTANTE DE VIE B NIVEAU 4 | 13.29 € | 14.27 € |
| ASSISTANTE DE VIE C NIVEAU 5 | 13.51 € | 14.56 € |
| ASSISTANTE DE VIE D NIVEAU 6 | 14.10 € | 15.29 € |
| GARDE DE NUIT CALME NIVEAU 3 | 47.23 € La nuit | 37.28 € La nuit |
| GARDE DE NUIT AGITEE NIVEAU 3 | 90.55 € La nuit | 89.65 € La nuit |
| ACCOMPAGNATEUR/PERSONNE DE COMPAGNIE - NIVEAU 2 | 8.98 € | 8.87 € |

→ Vous devez régler votre salarié mensuellement, avec le bulletin de salaire que vous adressera l'Association.

→ Vous devez régler les charges sociales directement à l'URSSAF. Nous vous les enverrons trimestriellement

Les sommes que vous versez dans le cadre des prestations fournies par UNA Saint-Junien ouvrent droit à un avantage fiscal selon la loi de finances en vigueur. Nous vous adressons chaque année une attestation fiscale à joindre à votre déclaration de revenus.

N'hésitez pas à contacter le service mandataire pour obtenir plus d'informations.

Devis gratuit.

Décret Arrêté du 17/03/15 relatif à l'information préalable du consommateur sur les prestations de services à la personne :
"Le vendeur remet gratuitement un devis personnalisé au consommateur à qui il propose une prestation ou un ensemble de prestations dont le prix total est supérieur ou égal à 100€ TTC ou au consommateur qui lui en fait la demande."

